



Indemnité de départ

Par burgundies

Bonjour,

Employé dans une société de transport de voyageurs depuis Août 2013, j'ai demandé à prendre ma retraite à compter du 01/01/2019 (envoi de mon courrier au transporteur fin septembre). Ce dernier m'a répondu , je cite: "vous percevrez votre indemnité de départ à la retraite, votre certificat de travail, ainsi que toutes les sommes qui vous sont dues lors de l'établissement de votre solde de tout compte".

J'ai déjà eu des difficultés pour percevoir mon dernier salaire. J'ai reçu le 05/01/2019 en recommandé mon dernier salaire accompagné d'un reçu pour solde de tout compte qui n'est autre que le reflet du dernier salaire et sans aucune indemnité départ.

Je vous remercie de bien vouloir me faire savoir si j'avais droit à une indemnité de départ et le mode de calcul de cette indemnité.